

CONDITIONS GENERALES DE VENTE.

1. Domaine d'application.

Les offres, contrats et l'exécution des commandes sont régis exclusivement par nos conditions de vente. Nous déclinons toutes contre clauses ou conditions d'achat de nos clients en contradiction avec nos conditions de vente. Toutes dérogations ne seront valables que si elles sont acceptées expressément par écrit et expressément par nous.

2. Offres et commandes.

La durée de validité de nos offres est de huit jours calendrier à partir de la date de l'offre.

Les commandes qui nous sont transmises ou qui sont remises à nos délégués ne sont considérées comme acceptées par nous qu'après confirmation écrite de notre part. Nos délégués de vente ou autres intermédiaires n'ont aucun pouvoir pour nous engager.

Nous déclinons toutes contestations relatives aux dimensions, quantités et désignations des marchandises fournies, suite à des ordres téléphoniques ou verbaux, notre responsabilité n'étant engagée que si ces renseignements nous sont communiqués par écrit.

L'annulation par l'acheteur d'une commande ferme ne peut se faire qu'avec notre accord sous réserve de dédommagement pour le préjudice en résultant pour notre Société estimée de convention expresse à 15 % sur base de l'estimation de la commande prévue, à moins que notre Société ne préfère la voix de l'exécution forcée sans préjudice à toute réclamation de dommages et intérêts éventuels.

3. Nos produits.

Les poids, dimensions, prix et autres caractéristiques figurant dans nos offres, catalogues, gravures, etc... ont un caractère indicatif. Ces données n'ont de valeur obligatoire que si le contrat de vente le reprend expressément. Tous ces documents restent notre propriété et ne peuvent être reproduits sans notre autorisation ou communiqués à des tiers.

L'uniformité des teintes et coloris n'est pas garantie. Par suite de l'automation des procédés de fabrication, il est techniquement impossible d'éviter un nombre d'exemplaires défectueux. De ce fait, il est convenu d'accepter une tolérance d'exemplaires défectueux ne dépassant pas 5% de la livraison.

Nous ne garantissons la qualité et le poids qu'au départ de nos établissements, nos marchandises étant censées être agréées en nos ateliers.

4. Notre tarif.

Nos prix de vente s'entendent hors TVA au départ de notre siège d'exploitation et sont donnés à titre indicatif. Ils peuvent être revus automatiquement sur simple avis de notre part dans les cas suivants :

- hausse des prix des matières premières,
- changement du taux de change suite à la réévaluation d'une monnaie étrangère pour les matières importées,
- hausse du coût de l'énergie,
- manque de matière première et remplacement par d'autres,
- changement pour causes indépendantes de notre volonté de sources d'approvisionnement,
- évolution du coût de production.

Cette liste n'est pas limitative.

Si nos prix de vente sont parfois mentionnés en une monnaie étrangère, nos prix sont établis sur base du cours du jour et tout changement dans ceux-ci peut entraîner une révision des prix indiqués.

5. Livraison, transport et assurance.

Les délais de livraison ne sont précisés qu'à titre indicatif, ils ne sont pas de rigueur.

Nous ne garantissons ni les moyens de transport, ni les délais dans lesquels les transports sont effectués.

Les marchandises voyagent aux risques et périls de l'acheteur même en cas de vente franco. Pour couvrir les risques de perte, de vol, ou autre dommage en cours de transport, l'acheteur prendra ses dispositions auprès de sa compagnie d'assurance.

En cas d'avarie ou manquant, il appartient au destinataire de prendre les dispositions nécessaires pour sauvegarder tous recours contre le transporteur, conformément aux dispositions régissant le transport en cause.

L'assurance des marchandises expédiées n'est couverte que sur stipulation expresse écrite du client.

Aucune responsabilité ne sera acceptée pour perte ou dommages, directs ou indirects, quelle qu'en soit la cause.

Les emballages cautionnés ou prêtés gratuitement restent notre propriété.

6. Force majeure.

Les cas de force majeure et d'une façon générale toutes circonstances qui empêchent, réduisent ou retardent la fabrication ou l'expédition, ou rendent exorbitante l'exécution de nos engagements, nous donnent la faculté, selon le cas, de réduire nos engagements, d'y mettre fin ou d'en suspendre l'exécution, et cela sans autre compensation. Sont considérés comme tels d'une manière non exhaustive :

- guerres, mobilisation, grève, lock-out, bris de machines, incendies, interruptions des moyens de transport, difficultés d'approvisionnement en matière première ou énergie, restrictions ou interdictions quelconques imposées par les autorités publiques.

7. Réclamations.

Pour être admises, les réclamations pour vices apparents ou non-conformité doivent nous être communiquées par écrit endéans huit jours ouvrables de la réception de la marchandise. L'acheteur doit en outre prendre les dispositions permettant un contrôle contradictoire. Quelle que soit la cause de la réclamation, s'il est reconnu que notre envoi n'est pas conforme à la commande, notre garantie se limite, à notre choix, au remplacement gratuit dans le délai nécessaire pour sa fabrication ou au remboursement du prix de la marchandise reconnue défectueuse, à l'exclusion de toute indemnité ou dommages et intérêts.

8. Pénalité de retard de paiement.

Un intérêt de 12 % l'an courra, sans mise en demeure préalable sur toutes sommes dues qui n'auraient pas été payées à l'échéance convenue. A défaut de paiement à l'échéance, la facture sera augmentée de plein droit d'une indemnité de 15 % avec un minimum de 37,18-€.

9. Clause résolutoire.

Le défaut de paiement d'une livraison à l'échéance prévue nous confère le droit de résilier les marchés en cours pour les fournitures restant à faire, sans aucune autre formalité et sans dommages et intérêts. Les marchandises non payées devront être restituées sans délai aux frais et risques du client le tout sans préjudice de tous dommages et intérêts.

En cas de diminution de la solvabilité de l'acheteur ou une modification dans sa situation juridique ou financière, nous nous réservons la faculté de résilier par lettre recommandée les marchés en cours ou d'exiger des garanties supplémentaires.

Si le client ne respecte pas l'un de ces engagements, nous nous réservons le droit de considérer de plein droit et sans mise en demeure l'accord comme résolu, sans préjudice de notre droit, d'exiger l'exécution de l'accord. Dans les deux cas, nous pourrions exiger une indemnité.

10. Réserve de propriété.

Notre société se réserve la propriété de la marchandise livrée jusqu'au paiement intégral du prix en principal et accessoire. Cette réserve de propriété n'autorise pas l'acheteur à annuler sa commande, cette possibilité étant celle réservée à notre société. Notre Société pourra invoquer l'application de cette clause et la restitution des marchandises non payées par simple lettre recommandée avec accusé de réception sans qu'il soit besoin d'aucun acte de justice. L'acheteur devra nous laisser pénétrer dans les locaux. A titre de dommages et intérêts il sera dû à notre Société 15% du prix de vente de la marchandise revendiquée. Pendant toute la durée de la réserve de propriété, les risques ayant été transférés à l'acheteur, l'acheteur en demeure dès lors responsable pour tout dommage subi ou causé et devra assurer la marchandise contre tous les risques habituels.

11. Déchéance du terme.

Le non-paiement à l'échéance rendra exigible immédiatement et de plein droit toutes sommes dues par l'acheteur et non échues.

12. Droit applicable et juridiction compétente.

Le droit belge est applicable à toutes nos ventes, même si l'acheteur est établi à l'étranger. Les termes commerciaux seront interprétés conformément aux "Règles Internationales pour l'Interprétation des Termes Commerciaux" fixés par la Chambre de Commerce Internationale.

Lesquels ne pourront cependant pas prévaloir sur les stipulations contraires expresses insérées dans nos conditions générales de vente ou particulières.

Toutes contestations concernant nos ventes seront de la compétence des Tribunaux de Bruxelles, en ce compris les 9 cantons de la Justice de Paix. Nous nous réservons toutefois la faculté de porter le litige devant les Tribunaux du lieu du domicile de l'acheteur.

La non invocation de l'un ou de l'autre des droits découlant des présentes conditions générales de vente n'entraîne aucune renonciation à ceux-ci de notre part.

13. Acceptation des conditions générales de vente.

Par sa commande, l'acheteur confirme avoir pris connaissance des conditions générales de vente, dont il déclare formellement approuver toutes les stipulations et les accepter sans réserve aucune.
